



Réparations à la charge du locataire

Par **sophie01**, le **27/10/2009** à **20:06**

Bonjour,rnrnLocataire depuis 1 an, j'ai des problèmes de plomberie cele fait 3 semaines que j'attends un plombier pour mon robinet et 1 semaine pour mon WC(fuite de chasse d'eau)rnCela fait 3 semaines que j'ai prévenu mon propriétaire et il m'a répondu qu'il n'y peut rien que le plombier ne soit pas encore passé car selon lui ce n'est pas un grave problème.rnMon propriétaire est passé par une agence pour la location est normal que cela soit si long?Dois-je me tourner vers l'agence?est ce que le Wc est à ma charge sachant que la partie haute de mon WC vers la chasse d'eau est fissurée?Est ce que les converteurs du robinets sont à ma charge sachant que le problème est sur l'état des lieux?rndans l'attente de vos réponse, d'avance je vous remercie.rnrnCordialement.

Par **nicojib**, le **27/10/2009** à **23:37**

concernant votre chasse d'eau c'est bien locatif !rnconcernant le robinet tout dépend de la panne : à remplacer = propriétaire, un joint = locataire